

Aides financières

La Ville soutient financièrement les familles dans le besoin via la bourse communale, mais investit également et plus largement dans des projets de classes découvertes et autres séjours. Le Pas s'cool permet l'accès à la culture et au sport pour tous les petits quevillais scolarisés.

Aides de la Ville

Revenu minimum étudiant :

C'est parce que la Ville a conscience de la précarité des étudiants qu'elle met en place via le Centre Communal d'Action Sociale, dès la rentrée prochaine, un revenu minimum pour les Quevillais engagés dans les études. Cette aide va permettre d'améliorer le quotidien de nos jeunes qui, souvent, ont un reste à vivre inférieur à 100 euros par mois après déduction de leur loyer et des charges. Pour en bénéficier, il faudra :

- > être titulaire du baccalauréat
- > être inscrit en études supérieures
- > avoir moins de 25 ans (au-delà de cet âge, il conviendra de justifier d'une continuité et d'une évolution dans le parcours

d'études)

- > Le jeune devra résider sur le territoire communal depuis au moins 1 an à la date du dépôt de la demande.
- > Il faudra justifier d'une progression dans les études.
- > Une présence supérieure à 2 ans dans un même niveau n'ouvrira pas droit à l'aide financière.

Le versement sera calculé en fonction des ressources. Il se fera en 10 mensualités dès septembre 2024, l'aide pouvant atteindre 100 € par mois. L'attribution de ce revenu s'accompagnera de la signature d'un contrat entre la Ville et l'étudiant : la personne concernée s'engagera, une fois par an, à apporter son aide dans des actions collectives (forum, projets intergénérationnelles, interventions dans les établissements scolaires...). L'étudiant devra être à jour de son action citoyenne pour les demandes suivantes.

Bourses communales :

Etablissements publics du second degré et du supérieur

Les dossiers de demande de bourses communales sont à retirer à l'accueil de l'Hôtel de ville à partir du 2 septembre. Le dossier est à rendre en mairie, UNIQUEMENT sur rendez-vous (02 35 63 75 00) avant le 25 octobre 2024.

Cette bourse est versée, sous conditions de ressources, aux familles qui en font la demande. Elle concerne les j

<https://www.petit-quevilly.fr/apprendre-et-grandir/les-actions-de-la-ville/aides-financieres?>

eunes de moins de 28 ans scolarisés dans un lycée ou dans un établissement d'enseignement supérieur (classes de pré-apprentissage sans rémunération, lycées, classes préparatoires, universités).

Les classes découverte

Chaque année, la mairie soutient financièrement des projets de classes découvertes riches et originaux : nature, peinture, musique, astronomie, ornithologie, théâtre...

Séjours linguistiques

La municipalité a décidé de participer, à hauteur de 100€, au coût d'un séjour linguistique, par enfant et par an. Les critères sont les suivants :

- > l'enfant doit être âgé de 12 à 18 ans ;
- > la durée du séjour doit être au minimum de 14 jours consécutifs ;
- > le séjour doit être organisé par un prestataire spécialisé.

Le pass'cool

Les élèves de maternelle et primaire de Petit-Quevilly bénéficient d'une carte Pass'cool distribuée dans toutes les écoles. Elle donne droit à un spectacle gratuit, deux places de foot, des entrées pour la piscine municipale, de s ateliers découvertes dans les associations...

- > **Piscine municipale** : accès aux créneaux gratuits « aqua pass'cool » d'une heure le mercredi, avec un tarif préférentiel accompagnateur obligatoire pour les enfants de moins de 7 ans, conformément à la délibération « Tarifs Piscine » votée chaque année scolaire.
- > **Centre Dramatique National de Normandie Rouen** : une place pour assister à un spectacle au choix dans le cadre de la programmation du Centre Dramatique National de Normandie Rouen ainsi qu'une place pour un accompagnateur.
- > **Jardin des Oiseaux** : une à deux séances de sensibilisation à la nature par enfant avec l'association OCAR, inscription sur réservation auprès de l'association.
- > **Associations loisirs, culture, sport** : accès à des séances « DECOUVERTES » proposées et encadrées par les associations de Petit-Quevilly

En savoir plus sur le Pass'Cool : [cliquez ici](#)

Autres aides

Bourses départementales

A partir de la 6ème

Les imprimés de demandes de bourses pourront, à chaque rentrée scolaire, être retirés à la mairie à la

<https://www.petit-quevilly.fr/apprendre-et-grandir/les-actions-de-la-ville/aides-financieres?>

direction des affaires scolaires. La transmission des dossiers au Conseil Général sera assurée par les demandeurs eux-mêmes au moyen d'une enveloppe fournie avec les imprimés. Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Conseil Général au 02 35 03 52 13.

<https://www.seinemaritime.fr/mon-quotidien/colleges/les-aides-aux-collegiens.html> ↗

<https://www.seinemaritime.fr/mes-activites/sport/les-aides-aux-sportifs.html> ↗

Subventions régionales

La Région Normandie souhaite développer la mobilité et l'esprit d'initiative des jeunes normands en les aidant à financer des voyages individuels à l'étranger, qu'ils soient obligatoire ou non dans leur parcours de formation.

<https://aides.normandie.fr/pass-monde-etudes-secondaires> ↗

<https://aides.normandie.fr/pass-monde-etudes-superieures> ↗

Avec la subvention **Atouts Normandie**, la région souhaite permettre aux jeunes normands, de 15 à 25 ans, de développer une expérience au travers de la conception et de la mise en oeuvre d'un projet.

<https://aides.normandie.fr/atouts-normandie-projet-de-jeunes> ↗



VILLE DE PETIT-QUEVILLY
Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00